

Procès-Verbal de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt trois, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Roxane LE CORRE, Patricia LACROIX, Nicolas VUILLEMENOT, Nathalie REBILLET, Romain DELIOT, Olivier GUILLEMIN, Elodie VUILLEMENOT

Absent excusé : Gérome FASSET, Joël BIDAL, Ophélie JEANVOINE

Secrétaire de séance : Nathalie REBILLET

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026**
- **Délégation de signature au Maire**
- **Présentation budget**
- **Vote du taux des taxes**
- **Mise en place de commissions et désignation des référents**
- **Convention mise à disposition service technique**
- **Questions diverses** :

1. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Un rappel des points abordés est fait. Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé par 8 voix pour.

2. Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire (Délibération 009-2026)

Afin de faciliter l'exercice du mandat, le Conseil Municipal a la possibilité de donner des délégations au Maire ce qui permet d'accélérer certaines démarches. A ce titre, le Maire doit rendre des comptes à chaque séance si des décisions ont été prises dans le cadre de ces délégations.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la liste proposée et échangé sur le sujet, valide par 8 voix pour les délégations proposées.

3. Présentation du budget (Délibération 010-2026)

La secrétaire présente quelques notions de comptabilité publique aux élus puis expose le budget tel qu'il a été voté par le précédent mandat.

4. Vote du taux des taxes (Délibération 011-2026)

Les élus doivent fixer le taux des taxes foncières et d'habitation pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2025 et indique que les bases sont mécaniquement augmentées selon la valeur locative.

Taxe foncière sur le bâti : 28.90 % Taxe foncière sur le non bâti : 17.32%

Taxe d'habitation : 11.57 %

Trois simulations sont proposées, à taux constants et avec une augmentation de 3% et de 5 %. Monsieur le Maire explique que les charges communales augmentent comme pour tous les ménages et que les recettes reçues correspondent aux ressources propres de la commune (bois, loyer, ...) ainsi que les impôts. Par ailleurs, le delta dégagé représente l'autofinancement qui permet de régler les dépenses d'investissement. L'estimation engendrée avec un taux de 3 % est de moins de 1000 € de recettes supplémentaires.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 3 voix contre (Roxane LE CORRE, Olivier GUILLEMIN, Elodie VUILLEMENOT), et 5 voix pour (Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Romain DELIOT, Nathalie REBILLET, Patricia LACROIX) décide une augmentation de 3 %.

5. Mise en place des commissions et désignation des référents (Délibération 012-2026)

Commission de Contrôle des Listes Electorales : composée de 3 personnes, un conseiller municipal, un délégué du Tribunal Judiciaire et un délégué de l'Administration. Patricia LACROIX représentera la Commune, les postes de délégués de l'Administration et du Tribunal Judiciaire seront proposés à 2 habitants et seront désignés par la Préfecture.

Commission Communale des Impôts Directs : composée de 6 titulaires et 6 suppléants désignés par les Finances Publiques à partir d'une liste de 24 membres proposés par le Conseil Municipal. Une proposition sera faite à partir d'une liste d'habitants du village. Un courrier sera adressé personnellement aux commissaires désignés.

Commission d'Appel d'Offres : le Maire et 2 élus se sont proposés pour siéger, cependant il manque 1 titulaire et 3 suppléants pour compléter cette commission.

Commission bois : Romain DELIOT, Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT.

Commission espaces verts : Nathalie REBILLET, Romain DELIOT, Nicolas VUILLEMENOT.

Commission travaux (bâtiments communaux, voirie, espaces publics) : Romain DELIOT, Nicolas VUILLEMENOT, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ.

Référent déontologue : tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés dans l'article L1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire propose de désigner Mme BONNAMY Damienne, référente déontologue pour les élus du Nord du Jura, pour la durée du mandat et de fixer sa rémunération à 80 € par dossier. Les saisines se feront par mail dont l'adresse sera communiquée aux élus.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le rôle de cette personne, approuve par 8 voix pour la désignation de Mme BONNAMY Damienne en tant que référent déontologue et accepte l'ensemble des modalités proposées.

Référent frelon et ambroisie : le rôle consiste à gérer les signalements frelon et ambrosies sur la commune puis contacter les ayants-droits et sensibiliser les acteurs

locaux (habitants, agriculteurs, services techniques, ...), dans le but d'éviter la propagation des frelons et la prolifération de cette plante.

Une proposition sera faite à un administré pour être référent sur la commune.

Référent Intercommunalité : il est nécessaire de désigner 3 référents :

Economie/Tourisme : Martial MATZ

Culture : Nathalie REBILLET

Assainissement : Olivier GUILLEMIN

Référent CLECT : Martial MATZ

Correspondant incendie et secours : Nicolas VUILLEMENOT

Correspondant défense : Roxane LE CORRE

Correspondant prévention routière : Martial MATZ et Roxane LE CORRE.

6. Convention mise à disposition services techniques

Afin de recourir aux personnels de l'intercommunalité pour l'entretien du village et du cimetière, il est nécessaire de signer la convention de mise à disposition des services techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, approuve par 8 voix pour la signature de la convention.

7. Questions diverses

- **SIEVO** : il est nécessaire de désigner un suppléant au syndicat d'eau pour siéger en l'absence du titulaire.
- **Commémoration** : cérémonie le 08/05/2026 à Romain à 9h00.
- **Visite gendarmerie** : une réunion aura lieu le 03/05/2026 à 10h30 à la mairie avec le référent.
- **Aménagement** : il est proposé de faire une demi-journée de nettoyage « de Printemps » avec l'ensemble de la population pour différents travaux. L'installation d'une boîte à livres est proposée dans l'ancien abribus.

Fin de la séance à 21h45.

Le Maire, Martial MATZ



